



BTS ELEC

Devenez technicien supérieur grâce à l'apprentissage
ELECTROTECHNIQUE



MÉTIERS

Le Technicien supérieur en électrotechnique a un champs de compétences très large. C'est un spécialiste de l'étude, de la mise en œuvre, de l'utilisation et de la maintenance des équipements électriques. Ces équipements, de plus en plus sophistiqués en raison de l'évolution des technologies de l'informatique et de l'électronique, peuvent faire intervenir des procédés d'hydraulique, de pneumatique, d'optique ...



COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

- Une Pré-étude : Définir les besoins du client, proposer des solutions techniques adaptées.
- Une étude - développement : Concevoir les systèmes électrotechniques chez les installateurs ou dans les entreprises d'ingénierie électrique.
- Une organisation, une réalisation et une mise au point : Organiser le travail d'une équipe chargée de réaliser des sous-ensembles électriques.
- Une installation sur site : Organiser le travail de chantier, procède à la mise en service de l'installation.
- Une Maintenance : Assurer l'entretien des équipements électriques d'une entreprise ou organiser le travail d'une équipe de maintenance.



MATIÈRES ENSEIGNÉES

Enseignement technique

- Physique appliquée à l'électrotechnique
- Electrotechnique
- Essai de systèmes
- Energie régulation électronique
- Mécanique et construction
- Hygiène, sécurité
- Technologie, schémas, fabrications

Enseignement général

- Mathématiques
- Français
- Economie et Gestion de l'entreprise
- Anglais



PRÉREQUIS

- Bac S, Bac STI
- Bac Pro industriels



DURÉE DE LA FORMATION

2 ans en alternance dans une Entreprise et au **Lycée Polyvalent Les ISCLES** (Antenne du CFAI Provence)

- ✓ 1 350 heures de formation au Centre sur 2 ans



ET APRÈS ?

- ✓ Intégration professionnelle à 6 mois : 83 %
- ✓ Poursuite d'études : - Licence Professionnelle
- Diplôme d'Ingénieur



Candidature : Pré-inscription obligatoire sur www.formation-industries-paca.fr

ADMISSION : validation pédagogique du dossier et entretien d'admissibilité.
Admission définitive après signature d'un contrat d'apprentissage dans les délais légaux.





INFORMATIONS GÉNÉRALES



RESTAURATION



TRANSPORT



HÉBERGEMENT

Le **BTS ELECTROTECHNIQUE** est dispensé au :
Lycée Polyvalent Les Iscles (Antenne du CFAI Provence)
116 Avenue Régis Ryckebusch - 04100 Manosque ☎ **04 92 73 41 10**
Céline LONGOBARDI ☎ **06 25 04 42 86** / longobardi@cfaiprovence.com

Un réfectoire au sein de l'Établissement

TRAIN - BUS

Des possibilités d'hébergement

- ✓ *Sous Contrat d'apprentissage*
- ✓ *Durée : 2 ans*
- ✓ *Période d'essai de 45 jours*
- ✓ *Agé de 16 ans à moins de 26 ans*

- Aucune charge salariale pour l'apprenti

RÉMUNÉRATION LA 1^{ÈRE} ANNÉE

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Avant 18 ans 25% du SMIC* | De 18 à 20 ans 41% du SMIC* | 21 ans et plus 53% du SMIC* |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|

RÉMUNÉRATION LA 2^{ÈME} ANNÉE

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Avant 18 ans 37% du SMIC* | De 18 à 20 ans 49% du SMIC* | 21 ans et plus 61% du SMIC* |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|

RÉMUNÉRATION LA 3^{ÈME} ANNÉE

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Avant 18 ans 53% du SMIC* | De 18 à 20 ans 65% du SMIC* | 21 ans et plus 78% du SMIC* |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|

* ou du salaire minimum conventionnel dans la branche professionnelle correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable que le SMIC

Charges patronales

- Les entreprises de moins de 11 salariés sont exonérées de charges
- Les entreprises de 11 salariés ou + sont exonérées des charges URSSAF



CONTRAT D'APPRENTISSAGE



AIDES AUX JEUNES

- Formation gratuite prise en charge par l'UIMM, le Conseil Régional PACA et les entreprises (Taxe d'Apprentissage)
- Une carte d'étudiant des métiers ouvrant droit aux réductions dans les cinémas, musées, transports ...
- Un Pass « culture » avec un chéquier permettant d'acheter des places cinémas, livres, CD, DVD
- Accès au dispositif ZOU ! Mis en place par la Région pour les trajets domicile – CFA en PACA (train gratuit)
- Aide Personnalisée au logement (APL) versée sous conditions par la Caisse d'Allocations Familiales + une aide Mobili-Jeunes
- **Pour obtenir les documents : <http://www.service-public.fr/formulaires>**



PÔLE FORMATION DES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES
8, CHEMIN DE CAPEAU, ZAC DE TRIGANCE - 13800 ISTRES
www.formation-industries-paca.fr
TÉL : 04 42 11 44 00

